



## Point n°1 Evolution des Renseignements : avis du CE

**Les élus** rappellent que les salariés ne souhaitent pas suivre de formation et se trouver en tutorat sur leur futur poste de travail avant leurs congés.

**La Présidente** rappelle que lors du précédent CE, cette question a été posée à Nicolas VATELOT qui a précisément répondu en ce sens.

**Bernard Eliot** secrétaire lit l'avis proposé au CE : « Les élus (es) au CE émettent un avis défavorable au projet « Evolution des Renseignements » qui entraîne la fermeture du site de Rennes et une diminution importante du nombre d'emplois sur Lanester.

Depuis l'ouverture à la concurrence du service des Renseignements, le trafic a subi et subit encore une forte baisse d'activités.

La multiplication des opérateurs, l'opacité des offres et des tarifs ont conduit de nombreux usagers à renoncer à utiliser ce service ou à trouver d'autres moyens d'information ou de recherche.

France Telecom a contribué à cet état de fait, notamment en ne communiquant pas suffisamment sur ses numéros 118 712 et surtout 118 711 et en semant le trouble par la vente de sa filiale Pages Jaunes.

Ainsi, France Telecom n'a pas réellement assuré son rôle d'opérateur chargé du service public et du service universel.

Concernant l'impact de ce projet sur les personnels, le CE constate l'évolution de la position de l'entreprise sur les postes proposés et l'augmentation du nombre de postes à l'UAT.

Les interventions des élus au CE et au CHSCT du CCOR ont permis de modifier le projet initial et les élus (es) seront attentifs au déroulement de la formation et de l'intégration des salariés dans leurs nouveaux postes.

Le CE partage l'avis du CHSCT du CCOR et est favorable à la décision du CHSCT de mettre en place une commission chargée de suivre les changements d'activité en lien avec le CHSCT de l'UAT

Les élus (es) au CE demandent qu'un bilan soit présenté dans les six mois sur les conditions de l'intégration des salariés sur les nouvelles activités »

**La Présidente** réitère la proposition qu'elle a formulée la dernière fois : une commission de suivi sera mise en place et un bilan sur ce projet sera présenté dans les six mois. En fonction de l'évolution de la situation, la Direction pourrait être amenée à revenir vers les élus avant cette échéance.

**La proposition d'avis sur l'évolution des renseignements est adoptée à l'unanimité**

Le Comité d'Etablissement de la Direction Territoriale Ouest a tenu une réunion ordinaire à Rennes le 30 mai 2007 de 9 heures 48 à 19 heures 27

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) **Evolution** des Renseignements : avis du CE
- 2) **Mise en place** des CHSCT de la DTO
- 3) **Information-consultation** sur le transfert de l'UAT Ouest de Châteaubriant : demande d'avis du CE
- 4) **Information-consultation** sur le regroupement de l'activité Service Client Recouvrement de l'AVSC/OA et conséquences pour le site de Saint-Malo
- 5) **Evolution des organisations** des UI Bretagne et Pays de la Loire
  - 5.1 **Information-consultation** sur des évolutions d'organisation au sein de l'UIB
    - Activité GTC
    - Conduite d'Activité
  - 5.2 **Information-consultation** sur la mutualisation d'activités
    - Activité 42C entre UI Bretagne et UI Pays de la Loire
    - Activité GRC entre UI Bretagne, UI Pays de la Loire et UI Normandie
    - Plate-forme mutualisée DR/DICT sur l'UI Bretagne et l'UI Pays de la Loire
  - 5.3 **Information** sur la reprise de l'activité flash Réseau par l'UI Bretagne
- 6) **Projet PSDI de Nantes** : demande d'avis du CE (reporté)
- 7) **Information-consultation** sur le bilan du plan de formation 2006 : périmètre Bretagne et Pays de Loire (reporté)
- 8) **Information** sur le rapport trimestriel « marché/activités » (T1 2007) (reporté)
- 9) **Validation** du règlement intérieur du CE de la DTO (reporté)



## Point 2 - Mise en place des CHSCT de la DTO :

**La Présidente** rappelle que la mise en place des CHSCT de la DT Ouest devant intervenir avant la fin juin, tout laisse à penser que l'agenda en la matière sera respecté. Elle remercie les élus pour leur démarche de cohérence et indique que la Direction a fait un effort important en nombre d'élus et en nombre d'heures.

**Bernard Eliot** rend compte du mandat de la Commission CHSCT créée lors de la mise en place du CE. La négociation a porté à la fois sur le nombre de CHSCT - il a été décidé de mettre en place un CHSCT par Unité - et sur les moyens octroyés en nombre de représentants et en nombre d'heures.

Dans toutes les unités, sauf la DTMP, le nombre de représentants est supérieur au Code du Travail et le nombre d'heures correspond à l'accord IRP. Les secrétaires bénéficient de l'accord CE/DR Bretagne de 2005 et il est créé des secrétaires adjoints correspondants au nombre de CHSCT supplémentaires proposés au départ par la Commission.

**Bernard Eliot** rappelle que la commission avait pour rôle de relier la mise en place des CHSCT avec leur rôle de proximité. Lors des négociations avec la direction, des préconisations relatives à cette notion de proximité ont été actées, de même que le rôle important des délégués du personnel en matière d'HSCT.

C'est ainsi que dans certaines unités, a été préconisée **la mise en place de groupes de travail entre les élus et les délégués du personnel.**

Il en résulte **la nécessité d'organiser des formations spécifiques au CHSCT pour les DP.**

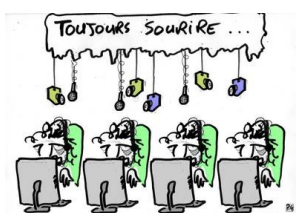
**Bernard Eliot** énumère le nombre de représentants par Unité : UI Bretagne =18, UI Pays de la Loire = 15 ; AVSCOA = 15 ; UAT Ouest =14, CCOROA = 8 ; ADO =14 AEOA =11 et DTMP =4

Au total il y a **8 CHSCT** avec **99 représentants** et un total de **2770 h de délégation mensuelle.**

La Commission considère que les négociations ont porté leurs fruits. La question de la proximité se pose encore mais elle pourrait être en partie atténuée par l'implication et la formation des Délégués du Personnel.

**Commentaire CGT** : l'application stricte du Code du Travail et de l'accord IRP, sur les périmètres de CHSCT retenus c'est à dire les Etablissements secondaires, aurait conduit à **55 élus et 1470 h de délégation.** Il y a donc **44 élus supplémentaires et 1300 h supplémentaires.** Avec des CHSCT de proximité au niveau des Etablissements DP comme le souhaite la CGT le nombre de représentants aurait été de **154 élus et 1223 heures** + les moyens de coordination indispensables au sein des Unités.

La CGT appelle le personnel à agir pour des moyens HSCT de proximité par l'intermédiaire des délégués du personnel qui compte tenu de l'absence de CHSCT de proximité sont appelés à intervenir ou à répondre à des questions dans ce domaine.



## Point 2 - Mise en place des CHSCT de la DTO ( suite):

Cela passe notamment par la constitution de groupes de travail CHSCT-DP et la formation HSCT des DP de 2 jours prévus par l'article 3 de l'accord 2003 de la branche des **Télécommunications** sur « **la santé au travail et de prévention des risques professionnels** » qui précise que « **la mise en œuvre d'une véritable politique de prévention de la santé au travail et des risques professionnels dans les entreprises nécessite des personnels formés et informés.** En conséquence les signataires du présent accord conviennent que **les membres des CHSCT ou les délégués du personnel doivent pouvoir bénéficier d'un droit spécifique à une formation adaptée.**

**Ce droit spécifique ne peut être inférieur à 2 jours par mandature. Il n'est pas imputable sur le droit à formation des membres des CHSCT prévu par l'article L.236-10 du Code du Travail et doit être assuré par des organismes préalablement agréés paritairement par la CPNE ( Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi) de la branche des Télécommunications.**

Cette formation qui n'est pas la formation globale des élus CHSCT porte principalement sur l'analyse des risques, le document unique, les principes de prévention et l'établissement d'un arbre des causes en cas d'accident du travail. **Elle peut véritablement être adaptée aux DP.**

**Le CE** vote une résolution prolongeant le mandat des CHSCT de l'ADB et de L'ADPL jusqu'à la création de l'AD Ouest.

**Guy Jourden** émet une remarque sur la répartition non cadre et maîtrise/cadre qui a été modifiée dans les UI. La répartition précédente résultait des CHSCT envisagés par la commission par exemple pour l'UIB 3 CHSCT soit 4 non cadre et 2 maîtrises/cadre dans chacun d'eux = 12 NC et 6 M/C.

**Le CE** vote une résolution pour la tenue des élections CHSCT le vendredi 22 juin 2007.

**Bernard Eliot** propose la création d'un groupe de travail du CE pour garantir le bon déroulement de l'élection ( accueil, organisation du vote, transports, repas..)

**La Présidente** assure que la direction regardera ce point de près avec les élus car ce sont environ 350 élus qui sont appelés à se déplacer sur Rennes.

**Sylvie Le NIR** confirme l'aide logistique mais rappelle que l'élection des CHSCT relève des élus CE et DP qui forment les collègues désignatifs.

**Guy Jourden** soumet au CE une réflexion relative à la création d'une commission HSCT au sein du CE, qui serait également compétente en ce qui concerne le service de santé au travail. Cette Commission pourrait garantir une bonne coordination entre les CHSCT et apporter des éclairages au CE sur ces sujets.

**Bernard Eliot** souscrit à cette demande déjà formulée. Il propose qu'en lien avec les représentants syndicaux, le Bureau du CE réfléchisse à la mise en place de cette commission qui pourrait être proposée pour le CE de Juin.

## Point 3 — Information-consultation sur le transfert de l'UAT Ouest de Châteaubriant : demande d'avis du CE

*En présence de Denis GILLE.*

**Denis GILLE** indique qu'il se tient à la disposition des élus pour répondre à leurs questions. Il informe que depuis les CE des 22 février et 27 mars, le dossier a été présenté au CHSCT de l'UAT, qui a demandé à rencontrer les salariés de Châteaubriant. Suite à cette rencontre, un compte rendu a été élaboré à l'attention des membres du CHSCT. Le médecin du travail s'est aussi rendu sur le site, ainsi que l'assistante sociale, ce qui a également donné lieu à un compte rendu.

**Bernard ELIOT** rappelle que lorsque ce dossier a été présenté au CE, les élus avaient fait référence à un dossier qu'ils considéraient comme étant un projet national des UAT Home et l'avaient donc transmis au CCE. Le Secrétaire du CCUES a demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour d'un CCE.

**Il ajoute** qu'à sa connaissance, ceci n'a pas encore été le cas. Les élus sont donc toujours dans l'attente de cette présentation au **CCUES**. Ce n'est qu'après cette dernière et après communication de l'avis du **CCUES** qu'ils seront en mesure de rendre leur avis sur ce projet qui, selon eux, est la déclinaison locale d'un projet national.

**La Présidente** informe avoir fait remonter cette demande des élus. A cet égard, elle fait lecture d'un mail daté du 23 avril de Guy-Patrick CHEROUVRIER, à Monsieur GRISTI, Secrétaire du CCUES, indiquant que ce point ne serait pas à l'ordre du jour du CCUES. ( Voir PV intégral sur Agora Mon CE)

**Commentaire CGT :** la fermeture de plusieurs sites d'une taille supérieure à celle de Châteaubriant est à l'ordre du jour des CE DT responsables d'UAT. De plus le DR des Pays de la Loire a annoncé à un élu la prochaine fermeture de Saumur. Quant à Morlaix les rumeurs persistent. Il s'agit donc bien d'un plan national de fermeture des petits sites de l'UAT et de fermeture des petits sites en général ( St Malo pour l'AVSCOA)

**la Présidente** se dit tout à fait consciente du fait que les fermetures de sites sont des **moments très difficiles à vivre dans l'évolution d'une entreprise !!**

**Guy JOURDEN** fait remarquer que **le Directeur d'établissement est chargé de veiller à la santé mentale et physique des salariés de son unité et de prévenir toute altération de la santé par des actions de prévention.**

Or, il semble que la Direction veuille faire l'inverse, en leur ajoutant deux heures supplémentaires de trajet par jour (10 heures par semaine)

**Par ailleurs, aucun élément concret sur l'aggravation des conditions de travail des salariés n'a été présenté sur ce point au CE.** Bien plus qu'un avis du CHSCT, **les élus demandent des éléments concrets d'analyse de l'aggravation des conditions de travail des salariés provoquée par la Direction.**

**Denis GILLE** admet qu'il est de sa responsabilité de veiller aux conditions de travail et de santé de ses salariés. Dans le cadre de ce transfert, présenté le 22 février, il est effectivement proposé aux personnes de suivre leur activité sur Rennes ou Angers ; l'aggravation du temps de trajet étant connue, il est possible d'évaluer les risques sur la santé et la sécurité. **Denis GILLE** précise qu'entre Châteaubriant et Rennes, il y a entre 45min et 1heure d'aggravation, deux fois par jour. Tout dépend des itinéraires empruntés, certains étant meilleurs que d'autres.

**Guy JOURDEN** évoque les transports en commun.

**Denis GILLE** répond qu'il y a deux trains par jour, ce qui représente environ trois heures de trajet quotidien



## Point 3 — Information-consultation sur le transfert de l'UAT Ouest de Châteaubriant

**Commentaire CGT :** La Direction qui pour l'instant ne présente au CE que la fermeture du site et le déplacement des agents vers Rennes ou Angers dit être obligée d'attendre l'avis du CE pour faire d'autres propositions aux salariés !!! Et de citer 2 postes dans la fonction publique sur Châteaubriant qui sont de toute façon proposés publiquement à FT mais également dans la fonction publique territoriale !!

**Daniel GILLARD** précise que la première proposition du CE est la poursuite de l'activité sur le site de Châteaubriant avec le recrutement de personnel ou si ce n'est pas possible l'implantation d'une activité permettant le travail à distance. Il rappelle également les dangers de la route et le coût pour les salariés. ( Voir PV intégral)

**Daniel GATE** revient sur la proposition de poste de chargé de communication à la mairie de Châteaubriant : selon lui, les employés de l'UAT Home n'ont pas forcément le profil requis pour travailler dans cette collectivité locale. Par ailleurs, **il lui semble inconscient d'accuser les membres du CE de freiner la Direction dans son travail avec les salariés** sur des scénarii particuliers, en faisant croire que seuls des scénarii collectifs sont envisageables.

**Bernard ELIOT** souhaite également revenir sur les propos de Denis GILLE : **une fois de plus, la Direction tente de faire porter au CE la responsabilité du mal-être des salariés impactés par une restructuration.** **Il rappelle** à cet égard que **le CE n'est pas là pour accompagner ou cautionner les projets de la Direction ; il est là pour être informé, consulté, faire des propositions et donner des avis motivés.** Encore faut-il qu'il dispose de toutes les informations nécessaires pour le faire. Il rappelle que le secrétaire du CCUES entend former un recours sur le dossier UAT.

Enfin, **Bernard ELIOT** n'a pas le sentiment que les salariés de Châteaubriant attendent de quitter leur site. Pour avoir participé à une manifestation sur place il y a quelque temps, Il peut témoigner de leur attachement à travailler sur ce bassin d'emploi, partagé par les élus locaux qui sont surpris par la position de France Télécom qui par ailleurs ne les consulte pas sur ces projets.

**Chantal CUISNIER** aimerait savoir si la Direction ferait cette réorganisation dans les mêmes termes si elle devait prendre en compte l'aggravation du temps de trajet dans le temps de travail ainsi que les frais occasionnés. Elle estime que c'est à l'entreprise de prendre en charge ces coûts supplémentaires.

**Elisabeth Rousseau** précise que les soutiens sont en réseau, et donc joignable par téléphone. Celui de Châteaubriant s'occupe donc de plus de six personnes

### **Point 3 — Information-consultation sur le transfert de l'UAT Ouest de Châteaubriant**

**Elisabeth Rousseau** rappelle que les multifonctions ( Internet et Résidentiels) existait déjà il y a quelques années et que cela ne posait pas de problème.

**Daniel GILLARD** insiste sur l'attachement des salariés de Châteaubriant à leur ville, dont la plupart sont originaires. Il rappelle que le plus jeune d'entre eux a 47 ans, les autres ayant entre 53 et 55 ans.

**Guy Jourden** attire l'attention sur le fait que ce n'est pas le CE de la DTO qui a évoqué la taille des plateaux de 250 personnes, mais bien M. WENES devant les cadres dirigeants de l'entreprise à la Maison de la Chimie.

Or, de nombreux plateaux n'ont pas cette taille et **les élus redoutent que les arguments avancés aujourd'hui pour Châteaubriant le soient également demain pour Morlaix ou Saumur.** Avec ces projets, l'entreprise dépasse les limites du supportable pour les salariés.

**La Présidente et Denis Gille** tentent de justifier leur projet et de déplacer le débat vers l'accompagnement et la DG46 (note unilatérale de la direction très en retrait par rapport aux dispositions d'autres grands groupes)

**Daniel GATE** réagit aux propos sur la formation, il estime que les salariés de châteaubriant peuvent aujourd'hui bénéficier de formations à distance.

**Commentaire CGT** : la direction ne propose aucune mesure concrète d'accompagnement. Nous demandons l'intégration de l'aggravation du temps de trajet dans le temps de travail, FT répond aménagement des horaires !! Nous demandons la prise en charge des frais de transport, FT répond co-voiturage !! Les réponses sont floues et n'engagent pas l'entreprise ( voir PV intégral)

**Bernard Eliot** indique que les élus restent sur la position rappelée en début de réunion et souhaite connaître l'avis du CHSCT de l'UAT.

**La Présidente** ne voit pas ce qu'apporterait de plus un avis du CHSCT.

**Guy JOURDEN** réitère ses propos relatifs aux **responsabilités qui incombent à un Directeur d'Unité mais également à une Directrice territorial concernant la santé physique et mentale de ses salariés** et s'interroge sur le respect de cette dernière.

Le CHSCT a un rôle à jouer sur ce point et le CE doit être éclairé là dessus pour pouvoir rendre un avis circonstancié. **S'il arrive quelque chose aux salariés, la Direction en portera la responsabilité.**

**La Présidente** rétorque que les DUO de la DT Ouest prennent leurs responsabilités en matière d'hygiène et de sécurité du travail et portent une attention particulière sur ce sujet qui lui tient à cœur. Elle fait lecture du compte rendu de visite du CHSCT le 23 avril 2007 sur Châteaubriant : **«Pour le CHSCT, cette situation ne pourra qu'engendrer des répercussions graves sur leur santé physique et mentale en désorganisant leur vie familiale et sociale. Rien ne peut justifier de faire prendre de tels risques aux salariés d'une entreprise.»**

**Guy Jourden** fait remarquer qu'il ne s'agit pas là de l'avis du CHSCT, mais d'un compte rendu de visite.

**La Présidente** se demande bien quelle est la nature de l'avis qui pourrait éclairer davantage le CE.

**Guy JOURDEN** rétorque que si le CHSCT ne peut pas répondre et souhaite faire une expertise, c'est son droit le plus strict. Nul ne peut anticiper les décisions du CHSCT. Les élus maintiennent leur position consistant à attendre l'avis du CHSCT du 7 juin.

*La séance est suspendue de 12h02 à 13h37*

**Suite du point n°3** : suite à la suspension de séance **Bernard Eliot** propose une résolution « **Les élu(e) s du CE France Télécom Direction Territoriale Ouest, réunis en séance le 30 mai 2007, ne sont pas en mesure de donner un avis sur le transfert de l'activité UAT Ouest de Châteaubriant.**

**Ce projet impacte d'une manière importante les conditions de travail et de transfert des salariés de Châteaubriant. Les élus du CE DT Ouest sollicitent donc l'avis du CHSCT de l'UAT Ouest afin de rendre un avis circonstancié et motivé au CE Ordinaire du 28 juin. De plus, les élus du CE considèrent que ce transfert d'activité fait partie d'un projet national qui impacte au moins deux Directions Territoriales et donc qu'il doit être présenté en Information-Consultation au CCUES. »**  
Résolution adoptée à l'unanimité

### **Point 5 - Evolution des organisations des UI Bretagne et Pays de Loire**

*En présence d'Alain BERNARDEAU (UI Bretagne), Patrick COSTES et Gisèle SEWERYN (UI Pays de la Loire)*

Ce point est en information/consultation.

**Bernard Eliot** conteste le déclenchement du processus. En effet, les élu(e)s CE avaient demandé une présentation des projets de mutualisation, des UI. D'autre part, le CCUES, dans une résolution, a demandé que la politique des UI fasse l'objet d'une information / Consultation CCUES avant de passer dans les CE.

En cas de refus, un recours en référé est envisagé.

**Bernard Eliot** demande que ce point 5 soit retiré de l'ordre du jour.

**La Présidente** précise que des points sont en information et d'autres en information/consultation **La séance est interrompue de 15h52 à 16h19**

**Bernard Eliot** propose aux élus la résolution suivante : **« Les élu(e) s du CE France Télécom Direction Territoriale Ouest, réunis en séance le 30 mai 2007, sur la base des informations reçues aujourd'hui du CCUES sur l'engagement d'une procédure en référé, exigeant la présentation en Information-Consultation de la réorganisation des UI, demandent le retrait des points 5-1, 5-2 et 5-3 de l'ordre du jour. »**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité 17 voix

**La Présidente** prend note et indique que d'après le représentant de l'entreprise au CCUES aucune résolution de ce genre n'avait été votée par le CCE. Ce sera le cas lors du CCUES du 12 ou 13 juin. Elle précise que la direction va procéder à l'information sur ce dossier et que le dossier UPR a été présenté au CCUES.

**Bernard Eliot** demande si les dossiers aujourd'hui en information sont le début d'un processus information/consultation.

**La Présidente** confirme le début du processus.

**La séance est interrompue de 16h25 à 17h17.**

**Bernard Eliot** propose de prendre le point 5 en information en attendant la procédure engagée par le CCUES sous la réserve expresse de la modification du calendrier de mise en œuvre annoncé, notamment sur la conduite d'activité. Il souhaite que la direction s'engage.

**La Présidente** s'engage à ce qu'aucune mise en œuvre n'intervienne avant l'avis du CE. Le T0 sera donc modifié en fonction de la date de cet avis.

**Bernard Eliot** prend note de cet engagement



### **Point 4 — Information-consultation sur le regroupement de l'activité Service Client Recouvrement de l'AVSC/OA et conséquences pour le site de Saint-Malo**

**Régis Delière** précise qu'en présentant ce dossier, il n'a pas l'ambition de demander au CE un avis favorable. Il rappelle le contexte. Il informe le CE d'une baisse d'activité sur le recouvrement qui conduirait à un sureffectif de 22 personnes sur cette activité exercée sur Vannes, Laval et St Malo. L'objectif de son projet est de supprimer l'activité SCR sur St Malo et de la concentrer pour l'instant sur Laval et Vannes.

**Daniel GATE** rappelle que les agents de St Malo étaient auparavant conseiller 10-14. Pourquoi ne pas recréer ce plateau ?

**Régis Delière** rétorque que ce plateau n'aurait que 2 équipes ce qui ne correspond plus à la taille des plateaux souhaités par FT de 7 équipes environ. Pour lui St Malo n'a plus la capacité d'héberger une activité téléphonique pérenne. Il ajoute qu'à terme l'activité SCR de Laval pourrait disparaître également.

**Commentaire CGT** : tous les plateaux de petite taille sont menacés, FT veut diminuer ses coûts d'infrastructure et d'encadrement en concentrant les activités à forte plus value et en externalisant une partie des activités.

**Régis Delière** tente de motiver sa visite à St Malo une semaine avant l'information des élus ! Il indique que le personnel attendait depuis longtemps des éclaircissements sur les risques de disparition de son activité. Il lui a semblé naturel, dès lors qu'un projet passe en CE, d'en informer au minimum les salariés.

**Daniel Gillard** dénonce la baisse d'activité organisée par FT sur le recouvrement. Les seuils de recouvrement ont été augmentés, les NPAI ne sont plus traités, plusieurs opérations « crash programme » (suppression des réclamations) ont été effectués.

**Commentaire CGT** : FT pour atteindre l'objectif de moins 22000 emplois est prête à abandonner certaines activités back office qui ne dégagent pas assez de plus value.

**Chantal Cuisnier** souligne qu'il est préférable de garder des petits sites plutôt que de mettre des dizaines de salariés sur la route.

La séance est suspendue de 15h09 à 15h23

**Bernard Eliot** demande s'il est prévu une information/consultation du CHSCT de l'AVSCOA sur ce sujet.

**Régis Delière** répond qu'aucune consultation du CHSCT n'est prévue.

**Bernard Eliot** informe que le CE mandate les 2 commissions Emplois et Métiers et Economie et Evolution des Marchés pour éclairer le CE sur ce projet.

**La Présidente** suppose que les commissions feront le maximum pour rendre leur rapport le plus rapidement possible et si possible pour le prochain CE.

## Suite Point 5 sur l'organisation des UI

### 5.1 Evolution de la GTC et de la Conduite d'activité

#### Activités GTC

Alain Bernardeau informe que la Gestion Technique Client (GTC) recouvre 2 activités : **L'affectation des ressources -ADR-** sur Guingamp (38 p.) Quimper (3p) et Dinan(2p) **La Mise en Service – MES** –sur Brest (28p) et Redon (9 p)+ 1 soutien à Vannes.

Selon lui, la réorganisation de la GTC poursuit 3 objectifs : **diminution** du nombre de sites, **adaptation** de l'organisation aux fluctuations d'activités, **amélioration de la productivité** par agent (heures produites 5300 contre 4450 aujourd'hui)

**La nouvelle configuration** : Guingamp et Dinan conservés, mise en service concentrée sur Brest (+ 3 p), fermeture du site de Redon (9p) et de Quimper (3p). Activité ADR LL, T2, TDSL traitées à Nantes.

**Commentaire CGT** : les objectifs sont clairs : **Supprimer des emplois** si on compte les emplois transférés à Nantes l'activité passe de 79 à 72 personnes = - 7 emplois

**Augmenter la productivité** de 20% par agent **Economiser** sur les coûts de structure (m2, fluides..) et d'encadrement.

**Encore une fois ce sont les agents qui vont faire les frais de cette réorganisation**, les agents de Redon avec des déploiements loin de leur résidence, ceux de Quimper vers les services prioritaires, mais également ceux qui restent par une augmentation souhaitée de + 20 % de la productivité globale et l'impression d'être toujours sur un siège éjectable. **La CGT appelle tous les agents à agir pour dire stop à ces restructurations et exiger le droit de pouvoir continuer à travailler et vivre dans sa résidence d'affectation.**

#### Conduite d'activité ( CA)

2 types de CA sur l'UIB, la CA Grand Public et la CA Entreprise. Seule la CA GP est concernée par l'évolution.

**CAGP** : **54p** à Quimper, **7p** (boucle locale) à Rennes, **8p** au pilotage de rétablissement basé à Lorient

**Evolutions proposées** : centralisation de la CA GP sur un site unique – Quimper – en incluant l'activité BL au sein des groupes SAV clients et en intégrant le pilotage de rétablissement au sein de la supervision de la CA.

**Commentaire CGT** : gain de 3 emplois d'encadrement, et plusieurs dizaines de m2 de gagné. Quant aux collègues de Lorient, c'est surtout le CCOR (Compte Mobile Orange) qu'on tente de leur imposer, service aujourd'hui très fragile compte tenu de la taille du plateau

### 5.2 Mutualisation Activités entre UIB et UI PL Activité 42C.

**Aujourd'hui** l'activité est ainsi répartie : Ploufragan(1,5p), Guingamp (0,5p), Quimper (1p), Rennes (4p) Lanester (2p) et Nantes (4p) **soit 13 personnes au total**, 9 en Bretagne et 4 en Pays de la Loire

**L'évolution proposée** : création d'une seule plate-forme 42 C de **11 agents** à Rennes.

**Commentaire CGT** : là encore **gain de 2 emplois et concentration sur Rennes** alors que l'activité était répartie. Et pour les collègues les plateaux 118 712 ou CMO, CA...

## Suite du Point 5-2 Activité GRC entre UIB, UI PL et UI Normandie.

**Configuration actuelle** : UI Normandie (15 p), UIB ( 9 p à Ploufragan et 4p à Brest, total =13 p) UIPL ( 21 p à Nantes, 1p à Châteaubriant)

**Nouvelle organisation proposée** : regroupement de l'activité GRC des 3 UI sur Nantes, plateau de 32 personnes ? 21 recrutements sur Nantes.

Agents de Ploufragan propositions = plate-forme DICT à Guingamp, pour les 4 agents de Brest = Mise en service ou 10-14 ou 39 00.

**Commentaire CGT** : **FT une fois de plus est prête à gaspiller des compétences pour réussir à supprimer une dizaine d'emplois.**

Aux agents DICT de Nantes l'entreprise propose GRC et à ceux de Ploufragan la future plate-forme DICT de Guingamp. Ces 2 métiers n'ont aucun lien et ne sont pas du tout du même niveau.

Quel est l'objectif visé ? Fragiliser nos collègues pour les faire partir ailleurs ?

La CGT met en garde FT sur les conséquences psychosociales de ses restructurations.

**Les CHSCT des UI doivent être saisis de tous ces dossiers en information et consultation.**

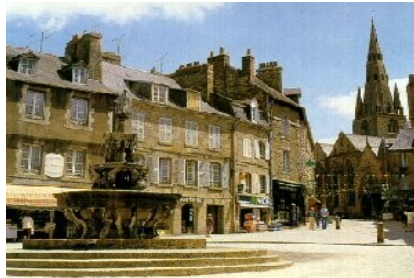
### Plate-forme mutualisée sur l'UI Bretagne et l'UI Pays de Loire

Alain Bernardeau rappelle que les activités Patrimoine concernent la demande de Renseignements et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux ( DICT) et les articles 49/50 ( FT sur appuis EDF)

Environ 120 000 DICT ou articles 49/50 sont traités chaque année par l'UIB + L'UIPL. **15 personnes en Bretagne et 15 personnes à l'UIPL traitent ces dossiers.** Dès 2003/2004 la création d'une plate-forme par URR avait été préconisée. A L'UIB il reste encore 6 sites avec des DICT.

**Le projet d'évolution vise à créer une seule équipe sur 1 seul site pour la Bretagne et les Pays de la Loire avec un éventuel projet de reprise d'activité pour une autre Direction Territoriale à définir.**

**Le site envisagé pour cette plate-forme DICT est Guingamp.**



Le projet prévoit dans un premier temps la création de 25 postes sur l'activité DR/DICT à Guingamp avant de monter rapidement à 45 personnes.

**Commentaire CGT** : encore une fois il s'agit de faire des gains de productivité car si le nombre de personnes sur cette activité est identique dans les autres DT, c'est 15 emplois qui sont en fait supprimés. Dans un premier temps c'est 5 emplois mais avec des conséquences pour les collègues qui exerçaient cette activité notamment à Quimper ( activité dite pérenne il y a peu) ou à Nantes. Comment FT va prendre en charge les redéploiements en cas de handicap, de difficultés à faire des activités face au client ou bien de connaissances techniques?

**Commentaire CGT (suite)** la localisation de la plate-forme DICT sur Guingamp au lieu de Ploufragan anticipe également de futurs redéploiements de la logistique de FTRD voire du plateau UAT de Morlaix, Guingamp étant une « ville milieu » entre ces 3 résidences et entre Rennes et Brest

**Daniel Gillard** souhaite faire apparaître au PV les chiffres inhérents à ces différentes réorganisations ou mutualisations : 233 salariés impactés, 27 reprises d'emploi et 98 déploiements de personnel sur les 5 dossiers présentés

### 5-3 Information sur la reprise de l'activité flash Réseau par l'UI Bretagne

**Alain Bernardeau** explique que conformément au relevé de décision du 2 mai 2007, cette activité nationale sera répartie sur 3 UI en France, dont l'UI Bretagne.

**Mission principale** : **détecter les incidents du réseau** en anticipation des signalisations clients ( 3 tests quotidiens qui détectent en amont, les problèmes de commutation et sur la boucle locale) et **améliorer le traitement des dérangements collectifs** au niveau des UI.

Cette activité fonctionne aujourd'hui sur le Sud Est et en Bretagne. L'UI Bretagne a été choisi pour délivrer ce service sur les DT Ouest, NOC et IDF.

Cette activité comporte 6 personnes ( 5 superviseurs et 1 manager)

Mise en place prévue dès juin 2007 pour faire face aux orages durant l'été.

Cette activité sera implantée à Rennes à côté de la Conduite d'activité Réseau structurant dans le but de travailler en anticipation sur des signalisations haut-débit.

**Daniel Gate** demande si les agents de la GTC de Redon ont les compétences requises pour exercer cette activité.

**Alain Bernardeau** répond qu'il n'y aura aucune exclusion, ces salariés connaissent le réseau et des modules de formation standard seront adaptés.

**Daniel Gate** évoque la possibilité d'implanter l'activité sur Redon au lieu de Rennes.

**Alain Bernardeau** lui répond que cette proposition ne répond pas aux critères définis.

Les PV validés des CE peuvent être consultés dans leur intégralité sur Agora (Mon CE) ou sur le site provisoire des élus CGT au CE de la DT Ouest : <http://www.premiumwanadoo.com/cgtcebretagne/>